



Semaine de la prévention des incendies

7 au 13 octobre 2012

**C'est la Semaine de la prévention des incendies
Ayez deux sorties.©**

À noter :

*En raison du format de ce document cette année, la Proclamation est incluse à titre d'exemple seulement. Si vous désirez obtenir une ou des copies imprimées de la Proclamation, contactez le bureau des directeurs provinciaux et commissaires des incendies de votre province.



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue à la trousse de la Semaine de la prévention des incendies affichée au site Web de Prévention des incendies du Canada. Cette trousse renferme des renseignements utiles qui sauront aider les services d'incendie à répandre leur message de la Semaine de la prévention des incendies. Vous y trouverez aussi des prospectus et autre matériel éducatif que vous pouvez diffuser gratuitement au grand public. Voici un aperçu de la trousse :

Message du président de Prévention des incendies du Canada	3
*PROCLAMATION	5
Conseils afin de garantir le succès de votre campagne	6
Communication du message	7
Communiqué de presse	9
Proclamation du maire	10
Messages d'intérêt public	11
Affiche de la semaine de la prévention des incendies	12
Conseils de sécurité pour la maison	13
La cuisson constitue la première cause d'incendies résidentiels	15
Causes majeures des incendies résidentiels	17
Chauffer votre maison en toute sécurité	19
Danger ! Essence	21
Information sur le Monoxyde de carbone	23
Les brûlures – L'importance de la prudence	25
Guide pour gardien(ne) d'enfants	27
La sécurité-incendie et les personnes âgées	30
Avertisseurs d'incendie – Emplacement, installation, test et nettoyage	32
Testez vos connaissances sur les avertisseurs d'incendie	33
L'entretien de votre cheminée	34
The Three Minute Drill	37
Formulaire d'évaluation	38



FIRE PREVENTION CANADA

WORKING WITH THE PUBLIC AND PRIVATE SECTORS TO ACHIEVE FIRE SAFETY THROUGH EDUCATION

PRÉVENTION DES INCENDIES DU CANADA

TRAVAILLER AVEC LES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC AFIN DE PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ-INCENDIE PAR L'ÉDUCATION

Patron/Président d'honneur

His Excellency the Right Honourable/Son Excellence la très honorable David Johnston, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D. Governor General of Canada/Gouverneure générale du Canada

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT

La semaine de la prévention des incendies – Que pensez-vous faire ?

La Semaine de la prévention des incendies approche (le 7 au 13 octobre, 2012). Même si vous planifiez vos activités depuis des mois, il reste peut-être quelques détails qui ont été oubliés ou qui doivent être finalisés. Prévention des incendies du Canada peut vous aider. En plus de fournir des feuillets de renseignements qui peuvent être imprimés et distribués, la trousse de la Semaine de la prévention des incendies de cette année contient plusieurs suggestions susceptibles de vous aider à livrer votre message de prévention des incendies au public. Je vous encourage à prendre quelques minutes pour découvrir le matériel que nous offrons et à l'utiliser pour mieux planifier vos activités de la Semaine de la prévention des incendies de cette année.

Avez-vous visité dernièrement notre site Web récemment remanié - www.fiprecan.ca ? En plus du matériel inclus dans la Trousse de la Semaine de la prévention des incendies, vous y trouverez de nombreuses fiches d'information éducatives qu'il vous est possible d'imprimer et de distribuer. Si, en parcourant notre site, vous jugez que d'autres thèmes pourraient alimenter notre lot de fiches d'information, n'hésitez pas en nous en faire part. Nous ferons tout en notre possible pour les ajouter.

Pour mieux vous servir, Prévention Incendie Canada a signé un protocole d'entente avec la compagnie Last Logos Prevention Connection. Last Logos Promotional Inc. est une compagnie dont la propriétaire Tracy Last œuvre dans la vente d'articles promotionnels ainsi que dans la prévention des incendies depuis 1990. De la même façon que notre équipe de spécialistes en prévention des incendies font un effort pour garder les messages de prévention clairs et concis, nos partenaires, comme Last Logos, nous aident à livrer ces messages aux communautés. Je vous invite à visiter notre site Web www.fiprecan.ca pour obtenir de plus amples informations.

La Semaine de la prévention des incendies constitue une occasion incomparable pour bénéficier d'une couverture médiatique et sensibiliser le public. Nous avons tous à cœur de prévenir les incendies, mais en faisons-nous vraiment assez? Nous devons multiplier les activités visant la prévention des incendies, non seulement au cours de la Semaine de la prévention des incendies, mais bien l'année durant. Nous devons mettre l'accent sur la sensibilisation du public aux causes les plus fréquentes d'incendie, aux moyens de contrer les risques d'incendie et à la conduite à adopter lorsque survient un incendie. Voilà pourquoi le thème de cette année, « **C'est la Semaine de la prévention des incendies - Ayez deux sorties.©** », est si important. Bon nombre des décès tragiques survenant au pays ont pour origine des incendies ou des comportements à risque facilement corrigibles. Nous devons sensibiliser les Canadiens aux mesures simples qu'ils peuvent prendre pour éviter qu'un incendie ne dévaste leur domicile.



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

Les services d'incendies ont déjà la confiance du public. Ils sont donc les meilleurs porte-paroles pour livrer ce message important qui doit être compris du public. Je vous encourage à profiter de la semaine de la prévention des incendies pour vous assurer qu'ils sont bien informés et bien éduqués à ce sujet. Prévention Incendie Canada existe principalement pour vous assister dans vos efforts dans ce sens.

Ensemble nous pouvons sauver des vies.



E. David Hodgins, Président, Prévention des incendies du Canada

Directeur-gérant, Agence des mesures d'urgence de l'Alberta

Registered charity/Oeuvre de charité reconnue 118915958RR0001

Box 47037, Ottawa, ON K1B 5P9 - Tel: (613) 749-3844

www.fiprecan.ca



Michelle Jean

Canada

Elizabeth the Second, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories QUEEN, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

Elizabeth Deux, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

TO ALL TO WHOM these Presents shall come or whom the same may in anyway concern,

À TOUS CEUX à qui les présentes parviennent ou qu'elles peuvent de quelque manière concerner,

GREETING:

SALUT:

A PROCLAMATION

PROCLAMATION

WHEREAS many dedicated citizens have joined with volunteer, professional and industrial fire safety personnel as "Partners in Fire Prevention" in a relentless effort to minimize loss to life, destruction of property and damage to the environment;

VU que de nombreux citoyens dévoués ont épousé la cause des sapeurs-pompiers bénévoles et des services d'incendie professionnels et industriels en qualité de « partenaires dans la prévention des incendies » afin de réduire au minimum les pertes de vie, la destruction de biens et le dommage à l'environnement;

AND WHEREAS fire losses in Canada remain unacceptably high in comparison with those in other industrialized nations thereby necessitating improved fire prevention measures;

VU que les pertes attribuables aux incendies au Canada demeurent beaucoup trop élevées par rapport à celles enregistrées dans d'autres pays industrialisés et que, par conséquent, de meilleures mesures de prévention s'imposent;

AND WHEREAS it is desirable that information on fire causes and recommended preventive measures be disseminated during a specific period of the year;

VU l'opportunité de diffuser, pendant une période déterminée de l'année, des renseignements sur les causes des incendies et les mesures préventives recommandées;

AND WHEREAS the 2008 fire prevention theme for this period is:

VU que le thème portant sur la prévention des incendies en 2008 est

"IT'S FIRE PREVENTION WEEK: PREVENT HOME FIRES".

« C'EST LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES: PRÉVENEZ LES INCENDIES À DOMICILE ».

NOW KNOW YOU THAT WE, by and with the advice of Our Privy Council for Canada, have thought fit to designate and do designate the week commencing SUNDAY, THE FIFTH OF OCTOBER, AND ENDING ON SATURDAY, THE ELEVENTH OF OCTOBER, in the present year as

SAÇEZ VOUS MAINTENANT QUE nous, et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons cru bon de désigner et Nous désignons à titre de

"FIRE PREVENTION WEEK"

« SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES »

and further, in appreciation of the many services rendered by the members of the Fire Service of Canada, that SATURDAY the ELEVENTH OF OCTOBER be designated as FIRE SERVICE RECOGNITION DAY.

la semaine commençant le DIMANCHE CINQ OCTOBRE, et expirant le SAMEDI ONZE OCTOBRE, de la présente année; de plus, Nous déclarons que le SAMEDI ONZE OCTOBRE soit désigné JOUR EN HOMMAGE AU PERSONNEL DE SÉCURITÉ-INCENDIE en reconnaissance des nombreux bienfaits que les services d'incendie du Canada rendent à la collectivité.

AND WE do recommend to all Our Loving Subjects that during Fire Prevention Week, federal, provincial and municipal authorities intensify their fire prevention activities.

ET NOUS recommandons à tous Nos fidèles sujets que, durant ladite semaine, les services fédéraux, provinciaux et municipaux intensifient leurs activités de prévention contre l'incendie.

OF ALL WHICH Our Loving Subjects and all others whom these Presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

DE CE QUI PRÉCÈDE, Nos fidèles sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait délivrer Nos présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau du Canada.

WITNESS:

TÉMOIN:

Our Right Trusty and Well-beloved Michaille Jean, Chancellor and Principal Companion of Our Order of Canada, Chancellor and Commander of Our Order of Military Merit, Chancellor and Commander of Our Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

Notre très fidèle et bien-aimé Michaille Jean, chancelière et compagnon principal de Notre Ordre du Canada, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite militaire, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite des corps policiers, gouverneure générale et commandante en chef du Canada.

AT OUR GOVERNMENT HOUSE, in Our City of Ottawa, this twenty-fourth day of June in the year of Our Lord two thousand and eight and in the fifty-seventh year of Our Reign.

A NOTRE HOTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce vingt-quatrième jour de juin de l'an de grâce deux mille huit, cinquante-septième de Notre règne.

BY COMMAND,

PAR ORDRE,

Richard J. Allen
DEPUTY REGISTRAR
GENERAL OF CANADA

Richard J. Allen
SOUS-REGISTRARE
GÉNÉRAL DU CANADA

John H. Sins
DEPUTY ATTORNEY
GENERAL OF CANADA
SOUS-PROCLUREUR
GÉNÉRAL DU CANADA



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

VOICI QUELQUES CONSEILS AFIN DE GARANTIR LE SUCCÈS DE VOTRE CAMPAGNE

Les documents contenus dans la trousse de la Semaine de la prévention des incendies de 2012 ont été conçus pour vous permettre de les photocopier ou d'en extraire l'information nécessaire pour que votre campagne soit couronnée de succès.

Semaine de la prévention des incendies 2012 du 7 au 13 octobre 2012 « C'est la Semaine de la prévention des incendies - Ayez deux sorties.© »

Reproduisez les renseignements contenus dans la présente trousse. Distribuez-les au public, envoyez-les à des éditeurs de journaux, de magazines, de bulletins, aux stations de radio ou de télévision ou à des animateurs de programmes télévisés. Incluez-les dans des communiqués aux émissions de nouvelles locales. Transmettez ces renseignements aux médias le plus tôt possible.

Envoyez les messages d'intérêt public ci-joints aux stations de radio ou de télévision de votre localité. Ces MIP ont été chronométrés et sont prêts à être diffusés. Nous vous suggérons d'envoyer ou de livrer personnellement les MIP aux médias au plus tard le 1^{er} septembre 2012. Inscrivez le nom et numéro de téléphone d'une personne-ressource afin que les journalistes puissent la contacter. Le suivi est très important. Rappelez-vous que la télévision met l'emphase sur l'image visuelle et constitue de ce fait votre meilleur lien avec le public.

Demandez au préventionniste de votre service d'accorder une entrevue à une émission télévisée ou au téléjournal.

Servez-vous de renseignements fournis pour rédiger vos propres communiqués de presse en prenant soin de bien indiquer le nom d'une personne-ressource de votre organisation. Encore une fois, le suivi est important.

Vous trouverez ci-joint un exemple d'une proclamation du maire que vous pouvez adapter à vos besoins. Vers la fin de l'été, communiquez avec l'administration municipale pour organiser une cérémonie de signature de proclamation. Envoyez un photographe à la cérémonie de signature de proclamation pour faire des photos de publicité pour les journaux locaux et les stations de télévision.

Vous trouverez une page de renseignements concernant les relations avec les médias.

Nos partenaires en prévention-incendie ont fourni de la documentation qu'il est possible de reproduire et d'utiliser pour renseigner le public sur leurs programmes.

Si vous avez besoin de bénévoles pour votre campagne, consultez la liste des partenaires en prévention-incendie de Prévention des incendies du Canada. Ils pourront apporter une contribution non négligeable à votre campagne de prévention des incendies.

Les journaux locaux sont toujours à la recherche d'événements locaux et de communiqués. Les textes déjà préparés et les plans d'annonces sont souvent pris les premiers, étant donné que ce sont ceux qui requièrent le moins de préparation.

COMMUNICATION DU MESSAGE

Il est de la plus haute importance que votre message sur la sécurité-incendie rejoigne votre public cible. Des vies en dépendent. En incorporant quelques-uns des conseils qui suivent à votre campagne de sécurité-incendie, vous devriez parvenir à convaincre les gens d'adopter des comportements susceptibles de réduire les risques de blessures ou de pertes de vie advenant un incendie.

- 1) **Organisation d'une journée porte ouverte.** Les enfants seront certainement fébriles de visiter une véritable caserne de pompiers. Accompagnés de leurs parents ou de leurs amis, ils retiendront davantage l'information qui leur sera transmise par un pompier vêtu de son uniforme de travail. Voilà une excellente façon de faire participer les membres de la communauté par la mise en œuvre de programmes éducatifs.
- 2) **Visite d'établissements scolaires.** Les professeurs et les directeurs d'établissements seront des plus heureux d'inviter des porte-parole du service des incendies pour sensibiliser les élèves sur la prévention des incendies et sur ce qu'ils doivent faire en cas d'incendie. Souvenez-vous d'apporter des documents à distribuer, lesquels peuvent comprendre ceux de la présente trousse. Rappelez également aux enfants de discuter avec leurs parents des différents thèmes abordés en classe.
- 3) **Soyez proactif auprès des médias.** Les gens consacrent beaucoup de temps à la lecture des journaux et des nouvelles sur Internet, à l'écoute de la radio ou encore devant leur téléviseur. Plus nous diffuserons de messages sur la prévention des incendies par le truchement de divers supports médiatiques, meilleures seront nos chances de rejoindre tous les membres de la communauté. Il est difficile d'obtenir l'attention des médias, mais la persévérance sera récompensée parce que la prévention des incendies est un sujet important.
- 4) **Visites à domicile au sein de votre communauté.** Quelle meilleure façon de livrer des consignes de sécurité que d'attirer l'attention des propriétaires en vous promenant avec eux dans leur maison ! Le message aura un effet encore plus considérable si vous remettez également au propriétaire un rapport écrit résumant les recommandations faites durant la visite. Pour le service des incendies, il s'agit d'une bonne façon de se rapprocher de la communauté et d'inciter un plus grand nombre de propriétaires de maison à agir concrètement et à partager avec leurs amis l'expérience positive qu'ils ont vécue. Assurez-vous de planifier des visites au sein des résidences pour retraités.
- 5) **Organisation d'événements publics dans des endroits achalandés.** Un kiosque dans un centre commercial, une bibliothèque ou un parc où sont réunis des membres du service des incendies constitue une excellente façon de rejoindre le public. Les uniformes étant reconnaissables au premier coup d'œil, il sera facile d'attirer le public. Gardez à portée de main des imprimés pour que les gens se souviennent de ce qu'ils doivent faire une fois de retour à la maison.



6) **Formulation d'un message ciblé.** Heureusement, nous ne sommes jamais à court de thèmes, puisque chaque année la Semaine de la prévention des incendies nous en fournit un. Cette année, avec *C'est la Semaine de la prévention des incendies - Ayez deux sorties.*[©], au plus 3 ou 4 sous-thèmes devraient être développés. Il sera ainsi plus facile pour les gens de retenir l'information et de modifier leurs comportements en conséquence. Par exemple, lors des discussions portant sur les moyens à prendre pour prévenir les incendies à domicile, nous pourrions insister sur l'importance : i) des consignes de sécurité susceptibles de réduire les risques d'incendie à domicile, ii) des consignes de sécurité en lien avec la saison hivernale et visant l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, iii) des consignes de sécurité en lien avec la cuisson des aliments qui demeure une importante cause d'incendie au Canada et iv) des consignes de sécurité en lien avec l'utilisation de chandelles qui sont à l'origine d'un nombre élevé d'incendies à domicile.

Gardez ces étapes à l'esprit lorsque vous préparez une présentation afin d'épargner du temps et d'améliorer la qualité de votre matériel. Vous serez surpris des résultats !

COMMUNIQUÉ

(Nom de votre service d'incendie)

VOTRE (Adresse)
LOGO (Ville ou comté)
ICI (Pays et code postal)
(N° de téléphone) (N° de télécopieur)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
(Date de la diffusion)

POUR PLUS D'INFORMATION CONTACTEZ :
(Personne-ressource)
(Nom du service d'incendie)
(N° de téléphone)

**«C'est la Semaine de la
prévention des incendies -
Ayez deux sorties.® »**

Prévention des incendies
du Canada annonce
**« C'est la Semaine de la
prévention des incendies -
Ayez deux sorties.® »**
du 7 au 13 octobre 2012

Cette année, la Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 7 octobre au 13 octobre 2012 sous le thème « **C'est la Semaine de la prévention des incendies - Ayez deux sorties.®** ». La Semaine de la prévention des incendies se déroule toujours durant la semaine complète - dimanche au samedi – qui englobe le 9 octobre. Bien que l'on rapporte moins de pertes de vie liées aux incendies au Canada, en moyenne huit personnes en meurent chaque semaine au pays. La plupart de ces incendies sont évitables et résultent d'un comportement négligent. C'est pourquoi il est essentiel d'éduquer les Canadiens et les Canadiennes et de les inciter à se prendre en main. Au cours de la semaine, les services d'incendie du pays veilleront à sensibiliser le public aux dangers que représente le feu et aux façons dont nous pouvons nous protéger contre cet élément destructeur.

À cet effet, le site Web nouvellement remanié de Prévention des incendies du Canada offre du matériel de prévention-incendie et des programmes éducatifs. Celui-ci est conçu de manière à faciliter sa consultation par le public à l'adresse www.fiprecan.ca.

Le chef de pompier (nom du chef) déclare : « Le thème de cette année souligne toute l'importance de sensibiliser les Canadiens et Canadiennes aux mesures de prévention élémentaires qu'ils peuvent mettre en œuvre pour éviter de devenir à leur tour victimes d'éventuelles catastrophes. Les statistiques démontrent que la majorité des incendies résulte de comportements négligents. En conséquence, une once de prévention permettra de sauver des vies, les habitations et tout ce qui nous tient le plus à cœur. Il est donc de la responsabilité de tous les Canadiens et Canadiennes de s'informer des mesures élémentaires de prévention des incendies qu'ils peuvent mettre en œuvre dès aujourd'hui. »

(Ajoutez ici des renseignements supplémentaires qui s'adressent aux problèmes de votre localité)



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

EXEMPLE DE PROCLAMATION DU MAIRE

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies de 2012 est « **C'est la Semaine de la prévention des incendies - Ayez deux sorties.®** »

ET ATTENDU QUE le nombre élevé de pertes causées par le feu au Canada reste inadmissible comparativement à celui des autres pays industrialisés, ce qui nécessite l'adoption de meilleures mesures de prévention des incendies ;

ET ATTENDU QU'ON pourrait réduire de manière significative ou éliminer complètement ces pertes de vie et de biens inutiles au moyen de programmes de prévention des incendies individuels ou communautaires ;

ET ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par la plupart des feux sont causées par la négligence des individus et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité ;

ET ATTENDU QUE les membres du service d'incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendies ;

ET ATTENDU QUE chaque citoyen doit aspirer ardemment à la création d'un milieu où l'on peut vivre et travailler en toute sécurité et en éliminant les dangers d'incendie qui causent des pertes de vies, de biens, d'emplois et de ressources qui nous permettent d'exister;

ET ATTENDU QUE les efforts des services d'incendie locaux sont appuyés par les activités d'organismes tels Prévention des incendies du Canada, l'Association canadienne des chefs de pompiers, les associations provinciales de chefs de pompiers, l'Association canadienne des directeurs provinciaux et des commissaires d'incendie.

PAR CONSÉQUENT, je (nom du maire), maire de (ville/province), désigne la semaine du 4 au 10 octobre 2009, la Semaine de la prévention des incendies.

ET PAR CONSÉQUENT, j'invite la population de (ville/province) à participer aux activités de prévention des incendies à la maison, au travail et à l'école. En outre, j'invite les services de presse à participer à un effort concerté de prestation de programmes efficaces de prévention des incendies, conçus pour inculquer dans l'esprit de chaque citoyen les pratiques de sécurité-incendie susceptibles de réduire les pertes de vies et de biens causés par le feu.

EN FOI DE QUOI, j'appose ma signature ce jour de de l'an de grâce deux mille huit.

(signature)

MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC PRÊTS À ÊTRE DIFFUSÉS

: 10 secondes

Un incendie, c'est loin d'être amusant... mais les exercices de sécurité-incendie peuvent l'être. Prévoyez deux moyens de sortir de chaque pièce de la maison et faites des exercices d'évacuation. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 10 secondes

Chaque année, des milliers d'incendies sont causés par l'utilisation imprudente d'appareils électroménagers dans la cuisine. Ne laissez jamais des aliments cuire ou de l'huile à friture chauffer sans surveillance. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 10 secondes

Chaque année au Canada, presque 1 300 incendies sont causés par des enfants qui s'amuse avec des briquets ou des allumettes. Les allumettes et les briquets doivent être hors portée et vue des enfants. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 10 secondes

Mettez en pratique la sécurité-incendie et la prévention : Si un incendie survenait dans votre maison, sauriez-vous quoi faire ? Communiquez avec le service d'incendie de votre localité pour obtenir plus d'information. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 20 secondes

Les incendies imputables à la cuisson constituent la principale cause d'incendies résidentiels au Canada. Ils sont responsables de plusieurs décès et de centaines de blessures chaque année. Ne laissez aucun appareil de cuisson sans surveillance et soyez très prudent lorsque vous faites cuire des aliments dans l'huile. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 20 secondes

La négligence de certains fumeurs constitue la principale cause des décès imputables aux incendies domestiques. L'exemple le plus courant est celui du fumeur qui s'assoupit dans son fauteuil ou son lit sous l'influence des médicaments, de l'alcool ou de la drogue. Il est très important que vous suiviez les mesures de précaution si vous (ou un membre de votre famille) fumez à la maison. Ne permettez jamais à quiconque de fumer sous l'effet de médicaments, d'alcool ou de drogue. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 20 secondes

Avoir des gicleurs automatiques à la maison, c'est comme avoir des pompiers qui gardent la maison 24 heures sur 24. Ils réagissent automatiquement à l'incendie en envoyant de l'eau directement sur le feu, sauvant ainsi des vies et des biens. Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.

: 20 secondes

L'alarme d'un avertisseur de fumée vous avertit qu'il faut quitter les lieux. En dressant un plan d'évacuation que vous mettrez régulièrement en pratique, vous serez en mesure de réagir correctement en cas d'incendie. N'oubliez pas : **En cas d'incendie, sortez et restez à l'extérieur !** Un message de Prévention des incendies du Canada et du service d'incendie de votre localité.



Prévention des incendies du Canada

www.fiprecan.ca

Semaine de la prévention des incendies

Plan your escape now



Maintain your smoke alarms



Family discussion



Practice often



Get out fast, closing doors behind you
Use stairs, not the elevator

In case of a real fire



Call out to others



Call for help from a neighbor's home
Never go back inside a burning house

"C'est la Semaine de la prévention des incendies - Ayez deux sorties.©"

7 au 13 octobre 2012

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MAISON

Cuisine

- Utilisez une poêle ou une friteuse électrique à température contrôlée pour faire de la friture.
- Ne laissez jamais des aliments cuire sans surveillance.
- Utilisez un appareil de cuisson approprié et gardez-le propre.
- Gardez un couvercle de casserole à portée de la main pour « couper l'entrée d'air » d'un feu qui se déclarerait sur la cuisinière.
- Évitez de porter des vêtements ayant des manches longues et amples pour faire la cuisine.
- Assurez-vous que le cordon électrique et le thermostat de la bouilloire et du grille-pain sont en bon état.
- Utilisez des appareils électriques munis d'un dispositif d'arrêt automatique.
- Gardez une minuterie à portée de la main pour vous rappeler quand il faut fermer le four et les brûleurs.
- Si vous prenez des médicaments causant de la somnolence, n'utilisez pas les appareils de cuisson.
- Aux fins de sécurité, les compagnies d'assurances exigent que les poêles à bois soient installés par un spécialiste.

Salon

- Si vous fumez, assurez-vous qu'une cigarette ou une braise ne soient pas tombée dans le fauteuil où vous étiez assis, car un feu peut couver pendant plusieurs heures avant de se déclarer.
- Assurez-vous que les fumeurs font attention en fumant et qu'ils(elles) éteignent les mégots dans l'eau avant de les jeter.
- Ne laissez jamais une cigarette se consumer dans un cendrier sans surveillance.
- Utilisez un cendrier de sécurité profond et muni d'un double rebord.
- Gardez les allumettes, les briquets et les chandelles allumées hors de la portée des enfants.
- Gardez toujours les chandelles allumées en vue.
- Utilisez toujours un pare-étincelles adapté à la taille du foyer à feu ouvert.
- Ne surchargez pas les prises électriques et n'utilisez pas les rallonges électriques au lieu de faire installer des prises supplémentaires.



Chambre à coucher

- Installez des avertisseurs de fumée à l'intérieur et à l'extérieur des chambres à coucher. Pour plus de protection, installez-en un dans toutes les chambres à coucher.
- Vérifiez les avertisseurs de fumée au moins une fois par mois
- Remplacez les piles une fois par année.
- Remplacez les avertisseurs de fumée tous les dix ans.
- Vérifiez régulièrement les appareils électriques - couverture chauffante, coussin chauffant, fer à friser, radio, télévision et fer à repasser.
- On ne devrait jamais fumer dans une chambre.

Sous-sol et grenier

- Enlevez toutes les matières combustibles et inflammables du sous-sol et du grenier.
- Entreposez l'essence dans un endroit bien ventilé - pas dans un sous-sol ni dans un endroit clos.
- N'entreposez pas de propane à l'intérieur.
- Utilisez seulement un contenant approuvé pour transporter et entreposer de l'essence.
- Demandez chaque année à un spécialiste d'effectuer un examen approfondi de toutes les composantes de système de chauffage et d'en faire l'entretien.
- Au moment de remplacer un vieil appareil de chauffage, consultez un spécialiste pour déterminer le système le plus sûr, le plus économique et le plus efficace pour votre maison.
- Ramenez les cheminées au moins une fois l'an.

Garage et atelier

- Les matières inflammables - diluant, essence, peinture, nettoyeur industriel - devraient être convenablement recouvertes, entreposées soigneusement dans un contenant approuvé et placées loin des sources d'inflammation.
- Ne fumez pas et ne laissez pas d'allumette ni de briquet dans le garage ou l'atelier.
- Installez un extincteur d'incendie adapté à au risque à couvrir et apprenez à vous en servir.
- Gardez les lieux en ordre - enlevez régulièrement les déchets, les morceaux de papier, les guenilles huileuses et les copeaux de bois.

LA CUISSON À L'HUILE ET LES FEUX DE GRAISSE : CAUSES PRINCIPALES D'INCENDIES RÉSIDENTIELS AU CANADA

Les feux de cuisine attribuables à l'inflammation de l'huile de cuisson ou de la graisse sont ceux qui causent le plus de dommages. Lorsque vous cuisinez avec de la graisse ou de l'huile, la planification à l'avance est extrêmement importante pour que vous sachiez comment réagir rapidement au feu. Appliquez les règles du simple bon sens lorsque vous préparez des aliments.

Cuisson à grande friture

- La manière la plus prudente de faire frire des aliments tels le poulet ou les frites consiste à utiliser un poêlon électrique/à thermostat ou une friteuse.

Cuisson dans une poêle à frire

- **Gardez un couvercle ou une plaque à biscuits** à la portée de la main au cas où la graisse ou l'huile prendrait feu. Vous pourrez alors étouffer le feu en glissant le couvercle ou la plaque sur la casserole.

- **N'essayez jamais de retirer la casserole ou la poêle** en feu de la cuisinière. Ce mouvement suffirait à alimenter les flammes et à assurer la propagation du feu. En outre, comme la casserole sera probablement très chaude, vous pourriez l'échapper. Dans les deux cas, vous vous exposeriez à de graves dangers. Vous devriez d'abord étouffer le feu en glissant le couvercle ou une plaque sur la casserole. Il faudrait ensuite arrêter la cuisinière et le ventilateur et laisser la casserole se refroidir. Plus que tout, sachez quand partir et réagissez rapidement, étant donné que les feux de graisse se propagent très rapidement.

Cuisson au four

- Gardez le four propre. Les éclaboussures de graisse et d'aliments peuvent s'enflammer à haute température.
- Portez des mitaines en tout temps lorsque vous retirez des contenants d'aliments afin d'éviter les brûlures graves.
- Suivez les directives de cuisson au four de la recette ou du produit que vous utilisez.
- La cuisson au grilloir est une méthode de cuisson très courante. Lorsque vous utilisez le grilloir du four, éloignez la grille de 5 à 8 cm (2 à 3 pouces) de l'élément. Placez toujours un récipient sous la grille pour recueillir la graisse qui s'égoutte.
- N'utilisez jamais de papier d'aluminium car la graisse ainsi recueillie pourrait s'enflammer.

Cuisson au four à micro-ondes

Les fours à micro-ondes sont de merveilleux appareils qui font épargner beaucoup de temps. Voici trois caractéristiques de la cuisson au four à micro-ondes dont il faut se rappeler :

- La chaleur est réflétée par l'intérieur en métal.
- La chaleur peut se communiquer à travers le verre, le plastique et autres matériels.
- La chaleur est absorbée par les aliments.



Certains aliments, comme ceux qui contiennent beaucoup de matières grasses ou de sucre, peuvent se réchauffer très rapidement même s'ils paraissent froids au toucher. Les garnitures à pâtisserie peuvent être très chaudes même si la croûte est froide. Le lait d'un biberon peut être bouillant même si la bouteille ne semble pas chaude au toucher. Soyez toujours prudents.

N'utilisez pas de papier d'aluminium ou autres objets de métal dans le four à micro-ondes. Si un feu se produit, gardez la porte fermée et débranchez l'appareil. Appelez un technicien qualifié pour vérifier l'appareil avant de s'en servir de nouveau.

L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES D'INCENDIE RÉSIDENTIEL, EN PARTICULIER L'HIVER ET DURANT LE TEMPS DES FÊTES

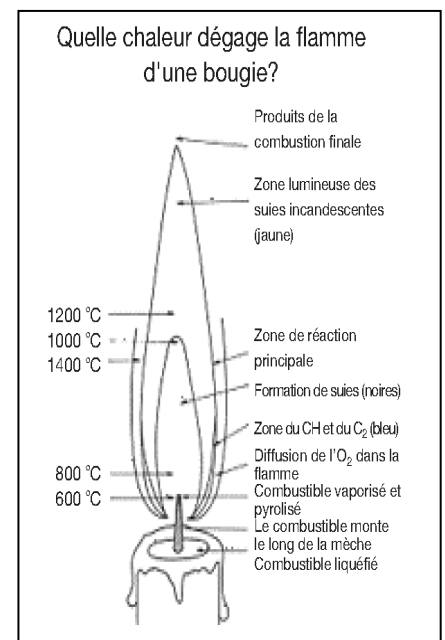
Les bougies sont une excellente source de chaleur et d'ambiance dans une maison. Il est facile d'oublier qu'un objet si apaisant est en réalité une flamme nue pouvant atteindre 1 400 degrés Celsius. La plupart des incendies causés par les bougies prennent naissance dans la chambre à coucher (le matelas ou la literie s'enflamme en premier). Or, pendant la période des fêtes, bon nombre de personnes déposent les bougies trop près des décorations, et les meubles et le plastique deviennent alors les principaux foyers d'incendie résidentiel causé par une bougie allumée.

Selon les statistiques, voici les principales causes d'incendie

- Laisser une bougie allumée sans surveillance.
- S'endormir lorsqu'une bougie est allumée.
- S'éclairer à l'aide d'une bougie.
- Déposer les bougies trop près d'objets inflammables.
- Laisser les bougies à un endroit où un enfant, un animal de compagnie ou un coup de vent peut les faire tomber.

Conseils de sécurité

- Souffler les chandelles quand vous laissez une pièce ou allez vous coucher.
- Éloigner les chandelles des objets inflammables tels jouets, vêtements, livres, revêtements de fenêtres, arbres de Noël et papeterie.
- Placer les chandelles dans des chandeliers solides à l'épreuve du feu et s'assurer qu'ils puissent contenir la cire qui s'écoule.
- Ne pas placer les chandelles dans des fenêtres où les rideaux peuvent se refermer ou les faire tomber. Ne pas les utiliser dans les endroits où les enfants ou les animaux peuvent les renverser.
- Ne jamais brûler la chandelle en entier. Éteindre les chandelles quand elles atteignent deux pouces de la base du chandelier ou de matériel décoratif.
- Ne jamais laisser les enfants ou les animaux dans une pièce où se trouvent des chandelles allumées.
- Ne pas permettre aux enfants plus âgés d'allumer des chandelles dans leurs chambres à coucher – une chandelle oubliée ou un accident peut vite causer un incendie.
- Durant les pannes d'électricité, être prudents si les chandelles sont utilisées comme source de lumière. Plusieurs incendies majeurs se déclenchent à ce temps puisque les dangers potentiels ne sont pas toujours détectés dans la noirceur.



- Ne jamais se servir de chandelles comme source de lumière près d'équipement à gaz, telles que chauffettes ou lanternes.
- Couper la mèche d'une chandelle à 1/4 de pouce (6,4 mm).
- Gare aux chandelles décoratives. Éviter les chandelles entourées de peinture inflammable, papier, ou fleurs séchées, et les bougeoirs qui peuvent briser ou fondre.
- Déterminer les dangers potentiels d'incendie si vous achetez des chandelles décoratives. Si vous découvrez de tels dangers, ou si vous en doutez, avertissez le service d'incendie de votre localité.
- Installer au moins un avertisseur de fumée sur chaque niveau de votre résidence. Vérifier ces avertisseurs à chaque mois pour assurer leur fonctionnement et remplacer les piles une fois par année. Préparer et pratiquer un plan d'évacuation.
- Éloigner les chandelles des endroits bien passés où elles peuvent être renversées, surtout si les enfants et animaux s'y promènent.
- Souffler les longues chandelles quand elles atteignent deux pouces de la base du chandelier, et les bougeoirs avant le dernier demi-pouce.
- Être assidus quand vous transportez des chandelles d'un endroit à un autre, les garder loin de vos vêtements et de matières inflammables. Porter des vêtements ajustés et à l'épreuve du feu.

La loi

- Il n'existe aucune norme ou réglementation vis-à-vis la fabrication, le design, les caractéristiques de sécurité, l'emplacement ou l'usage de chandelles.
- Les chandelles ne sont pas soumises à des épreuves de sécurité par une agence d'essais avant d'être vendues sur le marché.

CHAUFFER VOTRE MAISON EN TOUTE SÉCURITÉ

Les décès et les blessures causés par le mauvais usage ou l'installation incorrecte des appareils de chauffage peuvent être évités. Les conseils suivants vous aideront à éviter les blessures et les pertes de biens :

- Un professionnel saura vous aider à choisir l'appareil de chauffage le plus sécuritaire, efficace et économique pour votre maison.
- Un technicien certifié doit faire l'installation de votre système de chauffage.
- Un spécialiste devrait inspecter le système de chauffage si vous changez de domicile. L'achat et l'installation d'une nouvelle fournaise sont coûteux.

Combustible solide

Le bois, le charbon ou les pelotes de carburant sont utilisés dans un système de chauffage à combustible solide.

- Ne choisissez pas un appareil de chauffage trop gros pour vos besoins.
- Situez l'appareil dans un endroit non encombré, conforme aux spécifications du fabricant.
- Situez l'appareil près d'une cheminée.

Électrique

Les radiateurs électriques, les systèmes portatifs et à air refoulé sont utilisés dans un système de chauffage électrique.

- Les rideaux ne doivent pas pendre au-dessus d'un radiateur électrique.
- Les appareils portatifs électriques sont supplémentaires à votre source principale de chauffage et sont destinés aux petites pièces.
- Les appareils de chauffage doivent être bien entretenus. Les cordons éraillés et les fiches desserrées peuvent causer des incendies.
- Ne jamais enlever la troisième broche d'une fiche à trois broches, ni la replier pour l'insérer dans une fiche à deux broches. La troisième broche relie l'appareil à la terre.
- Ne jamais brancher des cordes de rallonge aux radiateurs électriques ou aux gros appareils électroménagers.

Combustible liquide

Les combustibles liquides sont l'huile, l'huile recyclée et le pétrole. Les appareils de chauffage à l'huile tels fournaise et appareils portatifs à l'huile présentent certains risques qu'on doit éviter.

- Les liquides combustibles doivent être emmagasinés dans un récipient approuvé.
- L'entretien régulier de votre fournaise par un technicien certifié assurera un fonctionnement efficace et sûr.
- Les systèmes d'aération doivent être inspectés fréquemment.
- Les appareils de chauffage à huile recyclée doivent être installés dans des édifices commerciaux seulement, et non dans les résidences.
- On doit vérifier les appareils de chauffage au pétrole en tout temps puisqu'ils présentent un danger aux enfants et aux animaux domestiques.
- On doit utiliser un combustible identifié par le fabricant dans les appareils de chauffage au pétrole.
- Ne remplissez jamais un appareil au pétrole à l'intérieur d'un bâtiment, ni quand l'appareil est chaud.



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

Gaz

- Vérifier les bouches d'air fréquemment contre les obstructions.
- Ne jamais installer un radiateur portatif à gaz dans un endroit peu aéré. L'oxyde de carbone peut s'amasser dans tels endroits.
- Opérer toujours un appareil à gaz dans un endroit où l'air frais circule bien.

Conseils de sécurité

- Placer les radiateurs loin des combustibles.
- Ne jamais accrocher de vêtements mouillés sur ou près d'un radiateur pour les sécher.
- Ne jamais utiliser votre cuisinière ou sècheuse à linge pour chauffer votre maison.
- Ne jamais utiliser une sècheuse à cheveux sous les couvertures de votre lit pour les chauffer; elles peuvent s'enflammer.
- Garder les couvertures et les jouets loin des radiateurs électriques.
- Ne jamais placer du bois mouillé sur votre poêle à bois pour le sécher. Emmagasiner le bois dans un endroit sec et aéré.
- Vérifier votre poêle à bois contre les fissures et le gonflement.
- Demander à une personne certifiée de vérifier vos appareils d'occasion.
- Demander au service d'incendie de votre localité de vérifier votre maison contre les risques.
- Établir un plan d'évacuation et le mettre en pratique.
- En cas d'incendie, sortez et demeurez à l'extérieur! Appeler le service d'urgence de chez un voisin.

Ce que vous devriez savoir afin de prévenir des explosions ou des incendies causés par les

DANGER ! ESSENCE

vapeurs d'essence

L'essence peut être plus dangereuse que la dynamite, parce que les vapeurs explosives émises par l'essence sont invisibles. De plus, la dynamite n'exploserait pas à des températures élevées, mais les vapeurs d'essence s'enflamment facilement, même à des températures peu élevées. La vapeur d'essence est plus pesante que l'air. Elle plonge donc vers le sol où elle peut établir le contact avec des étincelles de moteurs électriques, de chauffe-eau, de moteurs de fournaies et d'interrupteurs. Des étincelles ou des flammes peuvent enflammer les vapeurs même si celles-ci sont loin de la source.

Les vapeurs d'essence sont :

- invisibles
- explosives
- inflammables.

D'après la législation en vigueur, l'essence doit être entreposée dans des récipients sécuritaires approuvés par une agence gouvernementale connue et certifiée. Les étiquettes fournies par ces agences doivent être fixées sur ces récipients en évidence. Il faut toutefois prendre les mesures sécuritaires nécessaires même si ces récipients sont à l'épreuve d'écoulements. On doit nettoyer les écoulements d'essence immédiatement.

Toute personne qui utilise ou entrepose de l'essence devrait avoir un extincteur d'incendie de Classe B à la portée de la main. Cet extincteur fut construit dans le but d'éteindre les incendies causés par l'essence ou autre liquide inflammable.

L'essence peut s'enflammer – et exploser.

- Ne **JAMAIS** emmagasiner l'essence au sous-sol, dans des fosses ou autre endroit restreint. L'essence doit être emmagasinée dans des endroits bien aérés, loin des sources inflammables et approuvés par le Code national de prévention des incendies du Canada.
- Ne **JAMAIS** emmagasiner l'essence dans des récipients de verre ou de métal qui ont des matières plastiques, ou dans des récipients plastiques non certifiés à cet usage.
Transportez l'essence dans des récipients portatifs certifiés.
- Ne **JAMAIS** fumer près de l'essence ou autre liquide inflammable.
- Ne **JAMAIS** allumer le bar-b-q avec l'essence ou l'utiliser comme nettoyant ou diluant.

En cas d'écoulement – sortez et demeurez à l'extérieur !

On **DOIT** éloigner les gens immédiatement.

On **DOIT** ouvrir les portes et fenêtres pour aérer l'endroit.



On **DOIT** se rendre chez un voisin avant d'appeler le service d'incendie.

On **NE DOIT PAS** téléphoner de chez soi.

On **NE DOIT PAS** manipuler les interrupteurs ou autre appareil qui peut causer des étincelles.

On **NE DOIT PAS** faire manœuvrer les appareils électriques.

On **NE DOIT PAS** se servir d'allumettes ou de briquets. On **DOIT** éteindre les cigarettes immédiatement.

On **NE DOIT PAS** retourner à l'endroit avant l'élimination du risque.

Appelez le service d'incendie de votre localité si vous avez des questions concernant l'entreposage sécuritaire et l'usage de l'essence.

INFORMATION SUR LE MONOXYDE DE CARBONE

Qu'est-ce que le Monoxyde de Carbone (CO) ?

- Le CO est un gaz toxique qui est produit lors de la combustion incomplète de combustibles courants comme le bois, le charbon, le gaz propane, le gaz naturel, l'huile à chauffage, le pétrole ainsi que les fibres, le papier et le tabac.
- Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant.
- Le CO empêche le sang de transporter l'oxygène aux organes vitaux du corps comme le coeur et le cerveau.

Quelques-uns des symptômes d'une intoxication au CO

- Étourdissements, maux de tête, nausées et vomissements.
- Fatigue, yeux brûlants et perte de contrôle musculaire.
- Une exposition prolongée à de fortes concentrations de CO peut provoquer un évanouissement, des dommages au cerveau et même la mort en cas d'intoxication grave.

Signes de risque d'intoxication au CO

- Air vicié ou mauvaise ventilation.
- Présence excessive de moisissures sur les fenêtres et les murs.
- Accumulation de suie autour des appareils de chauffage et des événements.
- Une flamme jaune plutôt que bleue dans un appareil de chauffage au gaz naturel.
- Une veilleuse de bec de gaz qui s'éteint à tout bout de champ.
- L'alarme du détecteur de CO se déclenche.

Sources de CO

- Appareil de chauffage ou chauffe-eau mal entretenus.
- Gril à charbon de bois.
- Poêle, fournaise et foyer au bois ou au charbon.
- Appareils à moteur à essence comme les tondeuses à gazon et les souffleuses.
- Les poêles et les appareils de chauffage au pétrole.



Comment prévenir les intoxications au CO

- Veillez à ce que tous les appareils de chauffage au mazout soient installés et entretenus correctement par du personnel qualifié.
- Faites inspecter tous les appareils de chauffage au mazout chaque année.
- Assurez-vous que les entrées d'air nécessaires à la combustion ne soient pas obstruées ni bouchées.
- Ne laissez jamais un moteur tourner dans un garage.
- Installez un détecteur de CO homologué (porteur de l'étiquette des ULC ou de la CSA).

En cas de symptômes d'intoxication au CO

- Sortez immédiatement de la maison.
- Demander tout de suite de l'aide - allez téléphoner chez un voisin.
- Demandez à un employé qualifié de vérifier tous les appareils susceptibles d'émettre du CO.

Mesures à prendre quand l'alarme du détecteur de CO se déclenche

- Sortez de la maison pour respirer de l'air frais.
- Revenez dans la maison pour ouvrir les portes et les fenêtres.
- Téléphonnez au fournisseur de combustible ou à un employé qualifié pour faire vérifier les appareils de chauffage et les autres sources possibles de CO.
- Suivez les instructions du fabricant pour remettre en marche le détecteur de CO.

LES BRÛLURES - L'IMPORTANCE DE LA PRUDENCE

Chaque année au Canada, les brûlures et les échaudures entraînent des blessures graves et des pertes de vie. Habituellement, la curiosité des enfants est la principale source du problème. Ils s'approchent d'un briquet, d'une pochette d'allumettes ou encore d'un radiateur chaud ou de l'élément brûlant d'une cuisinière.

Brûlures causées par des liquides chauds :

- Commencez toujours par faire couler l'eau froide, puis ouvrez le robinet d'eau chaude. Vérifiez la température de l'eau avant de laisser votre enfant entrer dans la baignoire ou sous la douche.
- Songez à faire régler la température de votre chauffe-eau à un maximum de 49^oC 120^oF.
- Ne laissez pas les enfants s'amuser avec le robinet d'eau chaude.
- Évitez de transporter ou de tenir un enfant dans vos bras tout en buvant une boisson chaude.

Brûlures causées par des appareils électroménagers :

- Tournez les poignées des casseroles vers l'intérieur de la cuisinière.
- Gardez les cordons des appareils électriques tels que les friteuses, bouilloires, fers à repasser à vapeur et grille-pain hors de la portée des enfants.
- Surveillez les enfants s'ils ont accès à l'ampoule brillante d'une lampe. Rangez les articles qui attirent les enfants, les biscuits par exemple, hors de la zone immédiate de la cuisinière.
- Tenez les enfants à l'écart des radiateurs permanents ou portatifs.

Briquets et allumettes :

Chaque année, des centaines d'incendies sont causés par des enfants qui jouent avec des briquets et des allumettes. Plusieurs de ces incendies sont causés par des enfants âgés de moins de cinq ans. Des enfants de 18 mois ont même causé des incendies en jouant avec des briquets. Les briquets jetables vendus par les détaillants doivent être résistants aux enfants, mais résistants aux enfants n'est pas la même chose qu'à l'épreuve des enfants. Emmagasinés les briquets hors de vue et de portée des enfants. Laissez les briquets intacts en n'enlevant pas le dispositif sécuritaire du briquet. **N'oubliez pas de:**

- Garder les briquets et les allumettes hors de vue et de portée des enfants.
- Installer des avertisseurs d'incendie et en faire l'entretien.
- Enseigner aux enfants à ne pas jouer avec les briquets et les allumettes.



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

- Insister pour que vos jeunes enfants avertissent un adulte s'ils trouvent des briquets ou des allumettes.
- Donner l'exemple : agissez de façon responsable quand vous vous servez de briquets et d'allumettes.
- Instruct young children why they should never play with lighters and matches.
- Surveiller les activités de vos enfants.
- Communiquer avec le service d'incendie de votre localité pour obtenir de plus amples renseignements.

La prévention constitue la meilleure façon de protéger votre maison contre l'incendie. Pour plus d'information sur la prévention des incendies, veuillez contacter le service d'incendie de votre localité.

GUIDE DU GARDIEN/DE LA GARDIENNE D'ENFANT

À toi de jouer !!!

En tant que gardien ou gardienne, tu as la responsabilité des enfants que tu gardes et tu dois savoir quoi faire en cas d'urgence. Voici donc quelques conseils sur ce que tu dois faire si un feu se déclare dans la maison où tu gardes.

Avant le départ des parents

- Note l'adresse complète et le numéro de téléphone de l'endroit où tu gardes et les numéros de téléphone suivants :
 - Incendie, police, ambulance et secours d'urgence (souvent un seul numéro : 911);
 - Endroit où tu pourras joindre les parents;
 - Voisins.
- Garde ces numéros sur toi de façon à y avoir accès rapidement en cas d'urgence.

Planifie l'évacuation

Si un feu se déclare pendant que tu gardes, tu dois savoir quoi faire :

- Y a-t-il un plan d'évacuation?
- S'il n'y en a pas, établis-en un.
- Détermine tous les chemins d'évacuation à l'intérieur et à l'extérieur.
- Prévois au moins deux sorties (porte et fenêtre) pour chaque pièce.
- Imagine comment les enfants et toi-même pourriez évacuer les lieux de façon sécuritaire.
- Fixe un lieu de rencontre à l'extérieur.
- Demande qu'on t'explique le fonctionnement de l'avertisseur de fumée.
- Passe en revue le plan avec les enfants qui ne peuvent le faire eux-mêmes.

Guide de sécurité incendie

La meilleure façon d'éviter les incendies est d'être vigilant et de faire preuve de prudence avec les enfants dont tu t'occupes :

- Ne laisse jamais les enfants sans supervision.
- Va voir régulièrement les enfants endormis.
- Garde les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.
- N'allume pas de chandelles.



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

- Ne fume pas.
- Tiens les enfants éloignés de la cuisinière, des liquides brûlants, des lampes électriques et des radiateurs indépendants.
- Éloigne les radiateurs indépendants d'au moins 1 mètre (40 pouces) des rideaux, des meubles et des couvre_lits.
- Cuisine de façon sécuritaire et seulement si les parents t'en donnent la permission.
- Tourne le manche des casseroles de façon à éviter que les enfants l'accrochent par accident ou l'agrippent.
- Si le feu prend dans une casserole, étouffe_le en mettant le couvercle - **N'utilise JAMAIS d'eau.**
- Renseigne_toi sur les plats qui peuvent aller au micro_ondes.

Prévention des brûlures

- Vérifie toujours la température des aliments avant de les servir.

Sécurité incendie : Quoi faire ?

Le feu court vite, ne perds pas de temps !

- Si tes vêtements prennent en feu, ROULE-TOI PAR TERRE pour éteindre les flammes.
- Passe les brûlures à l'eau froide pour les soulager. S'IL Y A DÉJÀ DES CLOQUES SUR LA PEAU OU SI LA PEAU EST CARBONISÉE OU EXTRÊMEMENT BLANCHE, demande du secours immédiatement.
- Dès que tu vois des flammes, que tu sens de la fumée ou que tu entends l'avertisseur de fumée, fais sortir tout le monde de la maison.
- Touche la porte avant de l'ouvrir. Si elle n'est pas trop chaude, ouvre_la doucement.
- S'il y a des flammes ou de la fumée, utilise une autre sortie.
- Rampe sous la fumée : l'air près du plancher est plus respirable.
- La fumée tue : ferme les portes pour l'empêcher de pénétrer.
- S'il est impossible de fuir, ferme la porte et bouche les fentes avec de l'étoffe pour empêcher la fumée d'entrer.
- Utilise toujours l'escalier, jamais l'ascenseur.
- Rends_toi au lieu de rencontre désigné (suffisamment éloigné de la maison) et assure_toi que tout le monde y est.
- Confie les enfants à un voisin.
- Téléphone aux secours d'un endroit sûr.
- Donne l'adresse complète, décris la situation et, si quelqu'un est toujours à l'intérieur, indique_le.
- Reste en ligne jusqu'à ce qu'on te dise de raccrocher.

- NE RETOURNE À LA MAISON SOUS AUCUN PRÉTEXTE

NUMÉROS IMPORTANTS

POMPIER : _____
POLICE : _____
AMBULANCE : _____
PARENTS DES ENFANTS : _____
VOISIN : _____
DOMICILE DES ENFANTS : _____

Maintenant que tu sais quoi faire, nous espérons que tu n'auras jamais à suivre ces consignes.

Bon travail et prends garde au feu !



LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES PERSONNES ÂGÉES

Les deux principales causes d'incendie entraînant des blessures et des décès chez les personnes âgées sont les articles de fumeurs et l'utilisation inadéquate des chauffeuses portatives.

Conseils

- Les fumeurs devraient s'installer pour fumer dans un endroit où il n'y a pas de meubles rembourrés, à la table de la cuisine par exemple.
- Il ne faut jamais fumer au lit en lisant : il est trop facile de s'endormir. Les journaux et les autres documents imprimés sont hautement inflammables.
- Laissez la porte de votre chambre fermée pendant que vous dormez. Cela vous laissera plus de temps pour vous échapper en cas d'incendie.
- Installez les chauffeuses portatives dans un endroit bien ventilé et à au moins trois pieds de toute matière combustible. Débranchez les chauffeuses portatives quand vous ne les utilisez pas.
- Les rallonges électriques doivent être utilisées seulement de façon temporaire et ne devraient pas être branchées à chauffeuse portative ou à une couverture chauffante.
- Le placez jamais une rallonge électrique sous un tapis ou sous la moquette.

Un avertisseur de fumée peut vous sauver la vie!

Les avertisseurs de fumée ne coûtent pas cher et sont faciles à installer. Si vous avez besoin d'aide pour déterminer où installer un avertisseur de fumée ou pour en faire l'installation, téléphonez au service d'incendie de votre municipalité.

- Veillez à ce qu'il y ait un avertisseur de fumée en état de marche à chaque étage de votre maison et à l'extérieur des chambres à coucher.
- Demandez au service d'incendie de votre municipalité, à un parent ou à un ami de faire les tâches suivantes : – une fois par mois, vérifier si la pile fonctionne en appuyant sur le bouton
de l'avertisseur de fumée ou en laissant la fumée d'une chandelle qu'on vient d'éteindre se répandre sous le détecteur;
 - une fois par année, changer la pile de l'avertisseur de fumée;
 - pour nettoyer l'avertisseurs de fumée, ouvrir le couvercle et passer l'aspirateur avec précaution en utilisant une brosse à poils souples;
 - remplacer les avertisseurs de fumée qui ont plus de 10 ans.

Un plan d'évacuation en cas d'incendie permet de sauver des vies!

- Préparez un plan d'évacuation et faites-en l'essai. N'oubliez pas d'indiquer tous les passages et tous les escaliers dans votre plan.
- Vous devez : 1) connaître deux moyens de sortir de chaque pièce; 2) savoir comment sortir de chaque étage de votre maison.
- Assurez-vous que toutes les portes et toutes les fenêtres peuvent être déverrouillées et ouvertes.

En cas d'incendie : sortez et restez dehors ne retournez jamais dans un bâtiment en flammes.

- Marchez à quatre pattes jusqu'à la sortie la plus proche en restant près du mur.
- Vérifiez si la porte est chaude avec le dos de votre main; si elle est chaude : NE L'OUVREZ PAS et utilisez l'autre sortie.
- Si la porte et la poignée ne sont pas chaudes, restez accroupi, placez votre épaule tout contre la porte, puis ouvrez avec précaution. Tenez-vous prêt à refermer la porte si de la fumée et une bouffée de chaleur entrent dans la pièce où vous vous trouvez.
- Si vous êtes coincé dans un bâtiment en feu, éloignez-vous le plus possible des flammes de façon à ce que le plus grand nombre de portes possible vous en séparent; ET bouchez toutes les fentes des portes et des fenêtres avec des serviettes ou des couvertures.
- Si vos vêtements prennent feu, ARRÊTEZ-VOUS, laissez vous TOMBER par terre, couvrez votre visage avec vos mains et ROULEZ-VOUS par terre pour éteindre les flammes.
- Plongez les parties du corps qui ont subi des brûlures dans l'eau froide.



AVERTISSEURS D'INCENDIE

EMPLACEMENT, INSTALLATION, TEST ET NETTOYAGE

EMPLACEMENT ET INSTALLATION DES AVERTISSEURS

- Lisez et suivez attentivement les directives du fabricant.
- Afin d'offrir le meilleur rendement possible, l'avertisseur d'incendie devrait être installé au plafond au centre ou près du centre de la pièce, du couloir ou de l'escalier, ainsi qu'à la tête de chaque escalier menant à un espace occupé.
- Le meilleur emplacement pour une installation au mur se trouve à au moins 15 cm (6 po) du plafond, mais pas à plus de 30 cm (12 po).
- Évitez les emplacements où la température est inférieure à 5_ C (41_ F) ou excède 48_ C (119_ F).
- Gardez les avertisseurs loin des portes et des fenêtres.
- N'installez pas un avertisseur devant un registre d'air, un ventilateur ou un évent.
- Gardez les avertisseurs à au moins 60 cm (2 pi) du coin d'une pièce.
- Ne placez pas les avertisseurs en retrait.
- Les avertisseurs installés dans des pièces dont la pente du plafond est supérieure à 30 cm (1 pi) par 2,4 m (8 pi) à l'horizontale devraient être placés au côté élevé de la pièce.
- Évitez de placer un avertisseur au sommet d'un plafond en "A".
- Éviter de peindre l'avertisseur.
- Installer l'avertisseur à une distance de 60 à 90 cm (2 à 3 pi) des luminaires.

Lorsque vous installez un avertisseur relié au système de câblage électrique de la maison, vous devriez :

- Faire affaire avec un entrepreneur en électricité reconnu ;
- Éviter d'installer l'avertisseur dans le circuit électrique à l'exception du panneau principal ; les avertisseurs ne doivent jamais être installés sur un circuit relié à un interrupteur marche-arrêt ;
- Vérifier le fonctionnement de l'avertisseur une fois l'installation terminée.

À NOTER AU CALENDRIER : TEST ET NETTOYAGE

Effectuez un test tous les mois et nettoyez-le tous les six mois. Faites-le le premier jour du mois, le jour de la paie, ou à n'importe quel autre moment qui vous convient. Notez le jour sur votre calendrier afin de vous en rappeler. En effectuant le test, rappelez-vous que :

- Vous désirez vous assurer de deux choses importantes : que le courant électrique est bien transmis à l'avertisseur et que celui-ci entrera en action au moindre signe de fumée.
- Le test consiste à presser le bouton d'essai.
- Même si votre avertisseur est muni d'un voyant de fonctionnement qui indique que le courant passe bien, vous devez effectuer le test.
- Les modèles plus anciens sont munis d'un bouton qui déclenche l'alarme. En plus de vérifier le bon fonctionnement de ce bouton, faites un peu de fumée pour vérifier le bon état de marche
- Les avertisseurs d'incendie à pile produisent un son strident lorsque les piles sont déchargées. En règle générale, les piles doivent être remplacées tous les ans.
- Après une absence de quelques jours, vérifiez votre avertisseur pour vous assurer qu'il fonctionne bien.
- Souvenez-vous qu'un avertisseur ne vous offre aucune protection si vous avez enlevé les piles ou s'il a

été débranché.

- Remplacez immédiatement les avertisseurs défectueux par des neufs. Les avertisseurs d'incendie durent 10 ans en moyenne. Toutefois, certains modèles ne durent qu'aussi peu que 5 ans.
- Pour nettoyer un avertisseur, retirez le couvercle et aspirez doucement la poussière accumulée à l'intérieur. Il arrive souvent que l'alarme se déclenche pendant le nettoyage.
- Remplacez les piles d'avertisseurs lorsqu'elles sont faibles, ne vous contentez pas de les retirer : un avertisseur sans pile ne vous sauvera pas la vie.



TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LES AVERTISSEURS 'INCENDIE

(Encerclez la ou les réponses appropriée(s))

- 1. Dans une maison, il doit y avoir au moins :**
 - a) un avertisseur par étage
 - b) un avertisseur au rez-de-chaussée
 - c) aucun avertisseur
 - d) deux avertisseurs
- 2. Le meilleur endroit pour installer un avertisseur d'incendie à la maison est :**
 - a) le plafond du couloir à l'extérieur des chambres à coucher
 - b) le coin de repas
 - c) à l'intérieur de la porte d'entrée
 - d) aucun
- 3. Les avertisseurs d'incendie durent normalement :**
 - a) de 8 à 12 ans
 - b) de 13 à 19 ans
 - c) de 20 à 25 ans
 - d) indéfiniment
- 4. Il faut vérifier les avertisseurs d'incendie afin de :**
 - a) s'assurer qu'ils fonctionnent
 - b) vérifier l'état des piles
 - c) s'assurer qu'ils ne sont pas défectueux
 - d) a, b et c
- 5. Il faut vérifier les avertisseurs d'incendie :**
 - a) une fois par année
 - b) toutes les semaines
 - c) tous les mois
 - d) b et c
- 6. La meilleure façon de tester un avertisseur est :**
 - a) de faire brûler du pain grillé
 - b) d'allumer un bout de ficelle en-dessous
 - c) d'appuyer sur le bouton d'essai
 - d) de promener une flamme en-dessous
- 7. Il faut nettoyer les avertisseurs d'incendie :**
 - a) une fois par année
 - b) deux fois par année
 - c) tous les mois
 - d) toutes les semaines
- 8. Le nettoyage des avertisseurs d'incendie :**
 - a) est nécessaire pour enlever la graisse et les toiles d'araignées
 - b) est obligatoire
 - c) est inutile poussière, la
 - d) rend l'avertisseur plus joli
- 9. En ce qui concerne la préparation d'un plan d'évacuation :**
 - a) les parents devraient établir le plan et en informer leurs enfants plus tard
 - b) il faut consulter tous les membres de la famille
 - c) il faut tenir compte des personnes handicapées, des jeunes enfants, etc.
 - d) b et c
- 10. Après avoir préparé votre plan d'évacuation :**
 - a) classez-le
 - b) faites un exercice d'évacuation
 - c) affichez-le dans un endroit bien en vue
 - d) b et c
- 11. Quand l'alarme retentit, vous devez :**
 - a) vous habiller complètement
 - b) faire sortir tout le monde en vitesse
 - c) rassembler les objets de valeur
 - d) la débrancher et rester dehors

RÉPONSES :

1. a) 2. a) 3. a) 4. d) 5. d) 6. b)
7. a) 8. a) 9. d) 10. d) 11. b)

L'ENTRETIEN DE VOTRE CHEMINÉE

Un rappel avant l'hiver

Les froideurs de l'automne nous annoncent qu'il est temps de se préparer pour les températures glaciales de l'hiver! Assurez-vous que votre système de chauffage est en bonne forme pour vous protéger durant ces temps froids. Tout appareil de chauffage, qu'il soit au bois, à l'huile, au propane, au gaz naturel ou autre matériel, produit des gaz et des vapeurs toxiques. Dans l'intérêt de la sécurité, faites vérifier votre fournaise ou poêle à bois par un professionnel chaque année.

Ces conseils de sécurité sauront vous préparer pour l'hiver :

- Demander à un professionnel de vérifier votre appareil de chauffage.
- Nettoyer la rouille ou la décoloration des conduits de tuyaux. S'assurer que les jointures soient bien étanches et attachées par au moins trois vises de métal à chaque jointure.
- S'assurer que la cheminée est propre et que sa chemise est en bon état. La rouille, les ruptures et l'affaissement intérieur indiquent que votre cheminée doit être remplacée.
- Vérifier les conduits, les bouches d'air et les registres. La poussière et les combustibles peuvent s'amasser sur les éléments de chauffage durant l'été.

Le danger mortel d'un gaz toxique

L'oxyde de carbone (CO) est un gaz invisible et inodore. C'est un tueur sournois qui demeure incognito jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Il est invisible, insipide et inodore. Nous sommes tous en danger, mais les plus vulnérables sont les personnes affligées de problèmes du cœur ou des poumons, les bébés, les bébés à naître, les enfants et les personnes âgées.

L'aspiration modérée du bioxyde de carbone (CO²) et de l'oxyde de carbone (CO), cause des symptômes tels maux de tête, nausées, étourdissements, irritabilité et confusion. L'exposition prolongée de ce mélange toxique cause des vomissements, des évanouissements, des lésions cérébrales et éventuellement, la MORT.

Quelles sont les causes du gaz toxique ?

Cheminée bouchée

Les substances qui brûlent créent des gaz qui doivent s'échapper de votre maison. Les tuyaux d'échappement doivent être suffisamment espacés et libres d'obstructions.

Chemise écroulée

Les cheminées et les tuyaux de poêle doivent être inspectés visuellement. Une chemise écroulée empêche l'échappement des gaz toxiques.

Appareils mal installés

N'utilisez pas plus qu'un appareil de chauffage dans une petite pièce renfermée puisque ces appareils ont besoin d'un certain montant d'oxygène pour bien fonctionner. Un manque d'oxygène peut causer l'oxyde de carbone, un gaz mortel.



Les maisons modernes étanches à l'air sont munies d'échangeurs d'air. Assurez-vous que ces appareils sont bien installés pour permettre l'air frais (oxygène) d'entrer la maison de l'extérieur. Des niveaux épuisés d'oxygène empêchent le bon fonctionnement de l'appareil de chauffage et permet la formation de gaz toxiques.

Quelles précautions dois-je prendre pour protéger ma famille et ma maison ?

- Un avertisseur d'incendie qui fonctionne bien est la première défense contre le feu. Installez-en un à chaque niveau de la maison. Changez la pile au moins une fois par année.
- Un détecteur d'oxyde de carbone vous protégera contre les gaz toxiques et les vapeurs mortelles. Ces détecteurs, munis d'une pile de réserve, peuvent être installés électriquement et placés dans des pièces autres que la salle de fournaise et de lavage, ou la pièce qui renferme autre appareil de chauffage.
- Les radiateurs portatifs, les grils à charbon et les lanternes à gaz ont besoin de ventilation s'ils sont utilisés à l'intérieur de la maison. S'assurer que les gaz s'échappent bien à l'extérieur de la maison. Entre-ouvrir une fenêtre ou installer un appareil de ventilation mécanique.
- Une auto ne doit pas avoir son moteur en marche dans un garage attaché à la maison, ni près d'une porte ou fenêtre ouverte.
- Soyez toujours conscients des dangers mortels de l'incendie et de l'oxyde de carbone.

PENSEZ TOUJOURS À LA SÉCURITÉ! SOYEZ SÉCURITAIRES !

MODERN HOUSES BURN FASTER

Public encouraged to visit www.3minutedrill.alberta.ca

Research over three decades has shown that modern homes may be making house fires more deadly than ever before.

Newer homes and furnishings are made with more synthetics which make fires ignite and burn faster. They also release more toxic gases when burned. Most fire victims die from smoke or toxic gases and not from actual burns. Deadly conditions are reached much more quickly now than in the 1970s when more natural materials were used in home and furnishings.

Over thirty years ago, an important study conducted tests in actual homes with sizes and floor plans, furniture and items, and smoke alarms on the market. That report concluded smoke alarms generally provided the necessary escape time for different fire types and locations. This research led to the popular use of smoke alarms in residential settings

A more recent 2005 study found a troubling difference with the previous investigation. The amount of safe escape time was consistently shorter and the fire growth rates were faster. It is thought that synthetic materials currently found in homes contributed to this change. The study concluded that because fires could be more aggressive, the time needed to escape home fires has been reduced from approximately 17 minutes to as little as three minutes.

This gives less time for occupants to escape a fire and is shorter than the seven minute response time target for fire services. This disparity can mean the difference between life and death.

In May 2008, Alberta Municipal Affairs launched a public education and awareness campaign to make citizens aware of the three-minute window of safety in a house fire and the seven minute fire services response time. In rural areas served by volunteer fire departments, the response times can be expected to be longer than the seven minutes expected of career fire departments. The public is encouraged to plan for a three-minute evacuation in case of a fire.

The campaign serves as a reminder of our personal responsibility for fire safety: the prevention of fires in the first place; the detection of smoke and fire with working smoke alarms as a second line of defense; and evacuation to safety by having a well-rehearsed fire escape plan as the third and most important action. The TV commercial is designed to motivate the public to visit a unique, interactive website, www.3minutedrill.alberta.ca. This site contains easily understood fire prevention and safety tips using a model house in cross-section. In addition, it provides smoke alarm and escape planning information.



(With permission from the Alberta Fire Commissioner's Office)



Prévention des incendies du Canada



Travailler avec les secteurs privé et public afin de Promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE LA TROUSSE

Nous vous souhaitons une heureuse Semaine de la prévention des incendies 2012. Afin de nous aider à planifier la trousse de 2013, auriez-vous l'obligeance de compléter ce formulaire et le faire parvenir à Peter Adamakos, Gérante, Prévention des incendies du Canada, 613-749-3844.

Je vous remercie de votre coopération.

Langue utilisée :	Anglais	Français	Les deux
Utilité d'ensemble :	Excellente	Bonne	Pauvre
Format du matériel :	Excellent	Bon	Pauvre
Contenu :	Excellent	Bon	Pauvre
Facilité de duplication :	Excellente	Bonne	Pauvre

Document(s) le(s) plus usagé(s) :

Suggestions :

MERCI D'AVOIR COMPLÉTÉ ET RETOURNÉ CE FORMULAIRE.